

# MOUVEMENT DE GREVE AU LYCEE JEAN-MARIE MICHOTTE

## PROTOCOLE D'ACCORD

A la suite des incidents ayant marqué la période du 17 au 26 novembre, un mouvement de grève a été déclenché par les élèves du lycée Jean Marie Michotte, avec des revendications portant principalement sur la sécurité et l'entretien des bâtiments.

A la suite de plusieurs réunions de travail associant autour de la Collectivité Territoriale de Guyane les acteurs de la communauté éducative, il a été décidé ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> :** Les signataires s'accordent sur la mise en œuvre dans les meilleurs délais des engagements contenus dans le relevé de conclusions figurant en annexe. A cet effet, la Collectivité Territoriale de Guyane s'engage à mettre en place dans le courant du mois de décembre le cadre de coopération nécessaire avec les exécutifs de la Ville de Cayenne et de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, chacun pour ce qui le concerne.

**Article 2 :** Les signataires s'accordent pour demander au Recteur et au Préfet d'engager dans les meilleurs délais les travaux nécessaires pour la mise en place d'Etats Généraux de la politique de sécurité dans et aux abords des établissements.

Ces Etats Généraux auront lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

**Article 3 :** La lettre du 26 novembre 2021 émanant de la DTPN est jointe en annexe 2 au présent protocole d'accord. Les engagements correspondants feront l'objet d'une évaluation en vue d'une pérennisation sur l'année 2022

**Article 4 :** Un comité de suivi mensuel sera mis en place pour vérifier la tenue des engagements énumérés à l'annexe 1.

**Article 5 :** Les signataires décident qu'aucune poursuite, aucune sanction ou mesure disciplinaire ne sera engagée contre quiconque (élèves, professeurs, agents, parents) pour des actes liés à la tenue du barrage et au blocage du lycée professionnel Jean-Marie Michotte du mercredi 17 novembre à la signature du présent accord.

**Article 6 :** En application du présent protocole, les signataires annoncent la reprise des cours dans des conditions normales à compter du lundi 29 novembre 2021 à 7 heures 30, conformément aux Emplois du Temps.

Le présent document a valeur de protocole d'accord.

Président LP  
MARTIN  
PROVISEUR  
VICTOR  
MARTIN  
CAYENNE

Président CTG  
G. SERNIÉ

Dir. Chabany-SAM  
COVIS

Représentant des Professeurs  
Emmanuel HENRY  
Secrétaire Général  
d'administration  
NIEDERKORN Bruno

Représentant des élèves  
Dwarken RICK

## Annexe 1

### MOUVEMENT DE GREVE AU LYCEE MICHOTTE RELEVÉ de CONCLUSIONS

Dans le cadre de la réunion qui a eu lieu le 25/11 à 13h30 au lycée Michotte, plusieurs engagements ont été formulés par les parties en présence.

#### 1- Engagements de la CTG

S'agissant en premier lieu de la sécurité, certains engagements ressortent directement de la responsabilité directe de la CTG :

- Condamner la porte arrière du lycée, qui demeurera cependant utilisable pour les cas d'évacuation d'urgence ;
- Créer un accès direct entre le lycée et le gymnase pour sécuriser le trajet des élèves ;
- Pérenniser et réglementer l'accès au parking de 51 places créé sur l'ancien emplacement de la Chambre des métiers ;
- Mettre en place une convention avec le Collège Auxence Contout pour la mise à disposition d'une partie de son parking

D'autres engagements sont à prendre en lien avec d'autres intervenants publics, principalement la Ville de Cayenne et la CACL :

- Mise en place de caméras, reliées au PC de la police municipale, pour une surveillance des abords du lycée (la ville de Cayenne dispose d'un réseau de caméras de surveillance qui a été financé dans le cadre du FIPD ; un accompagnement de la CTG pour renforcer l'équipement en caméras peut être envisagé) ;
- Mise en sens unique de circulation de l'avenue de la République, de 7 heures à 18 heures pour la durée du chantier TCSP (responsabilité de la police municipale, par arrêtés)
- Mise en place de dispositifs facilitant le recueil des plaintes en cas d'agression et constituant un premier niveau d'accueil et d'orientation des victimes. La Ville de Cayenne dispose d'un CLSPD qui peut être mobilisé en lien avec la Direction du PDRU ;

S'agissant en second lieu de l'état des locaux, la CTG a annoncé :

- Poursuite et accélération de la restructuration des ateliers 1 à 4 avec un suivi des travaux d'ores et déjà engagés.
- Réservation des plages annuelles correspondant aux vacances scolaires pour faire avancer les chantiers sans que la vie scolaire ne soit excessivement perturbée

- Programmation de réunions de chantier associant les professeurs à la direction de l'établissement pour que la problématique du calendrier ne soit pas source de débats ;
- Mobilisation en tant que de besoin des enveloppes du Fonds d'Urgence et des programmes européens pour l'accompagnement du programme pluri annuel d'investissement.

## 2- Engagements du Rectorat

### \*Dotation supplémentaire IMP :

- un travail en interne avec les représentants enseignants doit être refait concernant la ventilation des IMP.
- Si après ce travail il s'avère qu'il manque des IMP, les services du rectorat recalculeront la dotation et feront une proposition en conséquence.

### \*Dotation 6h de créole :

- si le besoin est acté avec au minimum 10 élèves inscrits les moyens seront remis à l'établissement.
- Un dossier de Projet pédagogique sera remis pour la rentrée prochaine RS22.

Les services acteront une dotation en conséquence.

### \*Moyens vie scolaire pour la sécurisation :

- Mise en place de services civiques en lien avec le CT EVS M. GALIANA. L'établissement devra remettre la fiche de poste et s'il en dispose, des candidatures. Délais janvier 2022.
- La dotation de l'établissement en moyen vie scolaire est suffisante mais pour palier à des problèmes de gestion et de RH, les moyens exposés ci-dessus seront mis œuvre. Pourrons s'ajouter des contrats aidés dans la mesure où l'académie obtienne des moyens supplémentaires à partir de janvier 2022.

### \*Moyen pour l'agent comptable :

- Envisageons la mise à disposition sur une période courte d'un archiviste retraité (pour 3 mois environ).

### \*Problème prise en charge des personnels exposés à l'amiante :

- Les personnels déclarés recevront leur convocation pour la visite médicale dans les meilleurs délais par le service médical concerné.
- les personnels souhaitant se déclarer à risque peuvent le faire auprès des services de Mme BONDRON-SPSP et du docteur GRENIER.

## 3- Engagements de l'établissement

**La direction du LP Michotte s'engage sur les points suivants :**

- Les dépôts de plaintes seront facilités pour les agressés par l’affichage au sein du lycée du numéro de la cellule de dépôt de plainte en milieu scolaire par la direction
- Les fontaines d’eau seront rétablies dès la semaine du 29 novembre 2021
- Le CVL sera doté, après vote du budget au CA, de 5000 euros afin d’accompagner financièrement les projets des élèves
- Une réunion du CVL avant les vacances de Noël sera organisée pour dégager les priorités d’aménagements des élèves
- Un abri pour les deux roues sera étudié et mis en place avant la fin de l’année scolaire, sous réserve de financement. Le nombre de places sera augmenté selon les contraintes de sécurité. Pendant le même temps, il sera étudié cette année l’installation de panneaux solaires afin d’établir des prises de recharge pour les vélos électriques
- Une proposition de partenariat entre le gérant de la cafeteria (actuellement M Chavez) et la Maison Des Lycéens (MDL) sera contractualisée par une convention qui devra répondre aux attentes des élèves et validée en conseil d’administration d’ici février 2022.
- Une coordination plus forte sera mise en place entre le DFP – l’agent-comptable – les élèves élus au CA, CVL et les coordinateurs de discipline afin de mieux être informés du budget pédagogique